

VENTE DE BIENS DE MINEURS

En six lots

Au plus offrant et dernier enchérisseur

LES ÉTRANGERS ADMIS

D'UN VASTE IMMEUBLE

A USAGE INDUSTRIEL

(Fabrique de pantoufles, filature et blanchisserie)

Situé à Cahors, place St-Georges et rue de La Merci

AVEC MACHINERIE SPÉCIALE POUR CHACUNE DES TROIS INDUSTRIES CI-DESSUS

Et d'UNE VIGNE, située à PRADINES (Lot)

L'adjudication aura lieu le **VENDREDI VINGT-TROIS OCTOBRE MIL NEUF CENT VINGT-CINQ**, à **QUATORZE HEURES**, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, séant à Cahors, au Palais de Justice, à Cahors, devant Magistrat commis.

On fait savoir à qui il appartiendra :
Qu'en exécution d'un jugement rendu en Chambre du Conseil par le Tribunal civil de Cahors, le quatorze août mil neuf cent vingt-cinq, enregistré, qui homologue la délibération du Conseil de famille des mineurs BONNET, autorisant la vente des biens ci-après, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton sud de Cahors, le premier août mil neuf cent vingt-cinq, enregistré.
Et aux requêtes, poursuite et diligence de :
Madame Clémence-Anastasie TARDIEU, veuve de Monsieur Jean dit Louis BONNET, manufacturière, demeurant à Cahors, boulevard Gambetta, numéro 131, agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de Jeanne et Andrée BONNET, ses deux filles mineures, issues de son mariage avec le dit feu Monsieur BONNET.
Ayant Maître Pierre HUARD pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en son étude, 41, boulevard Gambetta.
En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Ernest LABRO, contrôleur des Contributions Directes, demeurant à Cahors, rue Emile-Zola, sur son nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Jeanne et Andrée BONNET, sus-nommées, nommé à ces fonctions qu'il a acceptées, par délibération du conseil de famille des dites mineures, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton sud de Cahors, le dix-sept juin mil neuf cent vingt-cinq.
Il sera procédé le **VENDREDI VINGT-TROIS OCTOBRE MIL NEUF CENT VINGT-CINQ**, à **QUATORZE HEURES**, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, séant à Cahors, au Palais de Justice, à Cahors, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur en six lots, des biens dont la désignation suit :

DÉSIGNATION
DES
BIENS A VENDRE
TELLE QU'ELLE EST INSÉRÉE
AU CAHIER DES CHARGES
PREMIER LOT
Un vaste bâtiment à usage industriel, pour filature et fabrication de

pantoufles, situé à Cahors, place St-Georges et rue de La Merci, avec entrée principale, face à la place St-Georges et la route de Lalbenque. Cet immeuble a également deux entrées sur la rue de La Merci. Il est bâti en pierres et couvert en tuiles.
Au rez-de-chaussée existe un couloir qui conduit à l'escalier desservant les étages supérieurs.
Ce rez-de-chaussée est divisé en deux parties principales, l'une affectée à la fabrication de pantoufles qui comprend magasin, bureau et salle de réserve pour marchandises, l'autre destinée à la filature et comprend une vaste pièce dans laquelle se trouvent l'installation et partie du matériel propre à cette industrie.
Dans la partie filature existent les immeubles par destination suivants : un bassin à eau et un bassin pour nettoyer la laine, plus un fourneau à teinture construit en briques.
Dans la partie filature existent également au rez-de-chaussée un garage pour auto, un atelier de réparations et une salle servant aux dépôts de laine. Le tout à l'égout existe pour l'évacuation des eaux.
On accède au premier étage par deux escaliers, l'un partant du fond du couloir précité et l'autre de la porte d'entrée sise rue de La Merci, numéro 6 ;
Le premier étage comprend deux parties séparées par l'escalier d'un ciel-ouvert éclairant l'atelier du rez-de-chaussée. Il existe dans le mur une horloge et une cloche.
Au-dessus du magasin de pantoufles existe un autre grand atelier, plus pièce de réserve de marchandises et pièce de triage. Le grand atelier est éclairé par une vaste fenêtre donnant sur la place St-Georges. Cet atelier communique par un escalier avec un second atelier où se trouvent les machines et qui est éclairé par une fenêtre donnant place St-Georges et par quatre autres fenêtres donnant sur la place de La Merci ;
Sous ce second atelier et à l'entresol existent trois pièces servant de débarras et qui sont desservies par l'escalier dont l'entrée est rue de La Merci. Chaque pièce est éclairée par une fenêtre donnant rue de La Merci.
Au-dessus de l'atelier filature se trouve à l'entresol un autre atelier servant à carder et filer, composé de trois pièces communicant entre elles ; la pièce à l'ouest est éclairée par un vitrage donnant sur la cour faisant partie de

deuxième lot et une seconde croisée donnant à l'ouest sur la cour du presbytère de St-Georges.
Au-dessus de l'entresol, dans cette même partie, se trouvent encore un autre atelier servant au tissage, éclairé par un ciel-ouvert et un vitrage donnant également sur la cour du 2^e lot et une fenêtre au nord.
Autre pètil atelier, éclairé par un ciel-ouvert et réduit servant de débarras, le tout communiquant avec le premier atelier. Galletas au-dessus.
Au deuxième étage, au-dessus de l'atelier des machines à coudre pour les pantoufles, se trouve un appartement composé de quatre pièces, une cuisine, salle à manger, deux chambres à coucher et corridor, avec accès sur une terrasse donnant sur la place St-Georges, W.C. à cet étage. On arrive à cet appartement en traversant la terrasse ;
Au rez-de-chaussée et au premier étage existent des étagères qui seront vendues avec l'immeuble. Il est spécifié que l'acquéreur du présent lot devra supporter définitivement dans l'avenir la servitude concernant le tuyau d'alimentation d'eau qui longe le corridor de l'usine, au rez-de-chaussée et dont il sera parlé au second lot.
Il devra laisser passer les ouvriers pour toutes les réparations qui seraient nécessaires à ce tuyau.
NOTA : Il existe deux petites maisons rue de La Merci qui sont accolées aux immeubles du présent lot et qui sont étrangères à la vente.
Les immeubles ci-dessus figurent au plan cadastral de la commune de Cahors, sous les numéros 9, 12 et 13, en ce qui concerne la propriété bâtie, section H et sous les numéros 9, 12 p. et 13, section H, en ce qui concerne le sol, pour un revenu cadastral de neuf-cent-sept francs cinquante centimes et une contenance de quatre ares trente centiares, avec vingt-cinq ouvertures.
Le tout confronte au nord, à maison Delport et à Monsieur Magné, au sud à rue de La Merci, à l'est, à la place Saint-Georges et à l'ouest au deuxième lot ci-après.
DEUXIEME LOT
I^o Un immeuble à usage de buanderie et blanchissage, situé au précédent, situé à Cahors, rue de La Merci, numéro 8, bâti en pierres et couvert en tuiles, comprenant une maison avec rez-de-chaussée, premier étage et galletas au-dessus, plus une grande

cour couverte, partie en tuiles plates, partie en tôle et partie en carton bitumé. Dans la maison existe un séchoir-étuve au premier étage. Au rez-de-chaussée se trouvent deux grands cuiviers en bois et deux grandes auges en ciment pour le lavage, plus quatre petites cuves, un chaudière en cuivre et une barboteuse qui peut être mue, soit électriquement, soit autrement.
Il existe un tuyautage complet et claires pour faire sécher le linge. Sous la maison se trouve un sous-sol dans lequel est installée une chaudière à vapeur servant pour le séchoir et pour faire les lessives.
Dans la cour se trouve un grand réservoir d'une contenance d'environ quinze mètres cubes, alimenté soit par les eaux de la ville, soit par les eaux de la rivière du Lot ; celles-ci y sont amenées au moyen d'une canalisation souterraine en ciment, contenant un tuyau en fonte allant jusqu'à la rivière. L'eau est appelée au réservoir par une pompe centrifuge mue par un moteur électrique de 14 chevaux. Le moteur et la pompe se trouvent actuellement installés dans le premier lot, mais l'acquéreur du second lot en aura la jouissance immédiate et devra les déplacer à ses frais dans le mois du jour de l'adjudication définitive, pour les mettre dans son lot. L'acquéreur du premier lot devra supporter définitivement dans l'avenir la servitude concernant le tuyau d'alimentation d'eau qui longe le corridor de l'usine, au rez-de-chaussée et dont il sera parlé au second lot.
Il devra laisser passer les ouvriers pour toutes les réparations qui seraient nécessaires à ce tuyau. Il est spécifié que sous le premier étage de la maison, côté sud-ouest, se trouve, au numéro 8 de la rue de La Merci, et au rez-de-chaussée, un réduit qui n'appartient pas au lot vendu.
Les immeubles ci-dessus figurent au plan cadastral de la commune de Cahors sous le numéro 10, section H, pour la maison, et sous les mêmes numéros et section en ce qui concerne le sol, pour une contenance cadastrale de un are, dix centiares, et un revenu cadastral de cent douze francs, cinquante centimes, avec six ouvertures. Ils confrontent au sud à la rue de La Merci, à l'ouest à Messieurs Bessières et Magné, au nord au presbytère de Saint-Georges et à Monsieur Magné, et à l'est à premier lot.
II^o Un immeuble en nature de friche, sis au lieu dit Combe de Cabridelle, commune de Cahors, figurant au plan cadastral de la

dite commune sous le numéro 870, section G, pour une contenance de quatre-vingt-treize ares, soixante-dix centiares, et un revenu matriciel de un franc, quarante-neuf centimes.
III^o Un autre immeuble en nature de friche, situé au lieu dit La Treille, commune de Cahors, figurant au plan cadastral de la dite commune sous les numéros 1090, 1091, 1093 et 1094, section F, pour une contenance de un hectare, vingt-cinq ares, quatre-vingt-dix centiares, et un revenu cadastral de deux francs, deux centimes.
Un immeuble en nature de vigne, situé au lieu dit Rigambert, commune de Pradines, paraissant figurant au plan cadastral de la dite commune sous les numéros 1229 p. et 1229 p. section A, pour une contenance approximative de quatre-vingt-cinq ares, cinquante-cinq centiares, et un revenu matriciel de soixante-quatre francs, treize centimes.
Cet immeuble confronte au nord avec Monsieur Bessières Joseph, genre Jeandreau, à l'est à Pillat, à l'ouest à Monsieur Bessières, et au sud à chemin d'exploitation et à Monsieur Roux.
QUATRIEME LOT
Un lot de machines pouvant être utilisées dans l'industrie de la filature et se trouvant dans l'immeuble du premier lot, spécialement affecté à cette industrie.
Rez-de-chaussée : Deux chaudières de teinture en cuivre rouge, la maçonnerie n'étant pas comprise dans le présent lot, mais figurant dans le premier lot ; une machine à laver la laine, ne comprenant pas non plus le bâti en ciment et briques, qui se trouve dans le premier lot ; deux foulons, dont un vieux, un loup, une machine à écharbonner, une chaudière à gaz pauvre, une machine à percer, une forge portative et deux étaux. Il existe au rez-de-chaussée un arbre de transmission avec courroies, compris dans le présent lot.
Entresol : Trois machines à carder, une machine à filer à broche, deux retendeuses, une machine à confectionner les échecaux, une doubleuse en mauvais état. Il existe également à l'entresol un arbre de transmission avec courroies, compris dans le présent lot.
Premier étage : Deux métiers à tisser, une machine à fabriquer les canettes, un ourdissoir, une doubleuse en mauvais état, une machine à tondre le drap, deux

casiers pour disposer les échecaux, une doubleuse en mauvais état. Il existe encore au premier étage un arbre de transmission avec courroies, compris dans le présent lot.
CINQUIEME LOT
Un lot de machines et de matériel pouvant être utilisés dans l'industrie de la fabrication de pantoufles, situé dans la partie de l'immeuble du premier lot affecté à ce genre d'industrie.
Entresol : Deux machines à monter les sandalettes.
Premier étage : Une machine Black, avec moteur électrique, rappel, arbre de transmission et courroies, une machine à égaliser le cuir, dix machines à coudre actionnées par un moteur électrique, montées sur bâti spécial avec arbre de transmission, une machine à surjeter, à pédale, deux graveuses, deux presses à bras, une fraiseuse, une machine à battre la trépointe, un banc de finissage, une presse à découper, avec son banc de découpage monté sur tréteaux, un lot d'environ mille formes en bois, un lot d'emportepièces en acier pour talons et semelles, deux arbres de transmission avec moteur électrique et courroies.
SIXIEME LOT
Un lot de machines et matériel pouvant être utilisés dans l'industrie de la fabrication des pantoufles et se trouvant, comme le lot précédent, dans la partie de l'immeuble du premier lot affectée à cette industrie.
Premier étage : Une machine à abattre et écraser les gravures, une machine à couvrir à deux aiguilles, actionnée électriquement, une machine à talonner, une machine à relever les gravures, une machine à coller les semelles, un lot d'emportepièces en acier pour dessus de pantoufles.
Les biens immeubles, matériel et machines ci-dessus indiqués sont la propriété des mineurs Jeanne et Andrée BONNET, pour les avoir recueillies dans la succession de Monsieur Jean, dit Louis BONNET, leur père, décédé, en son vivant industriel, demeurant à Cahors.

Le deuxième lot sera mis en vente sur la mise à prix de huit mille francs, ci 8.000 fr.
Le troisième lot sera mis en vente sur la mise à prix de cinq mille francs, ci 5.000 fr.
Le quatrième lot sera mis en vente sur la mise à prix de dix mille francs, ci 10.000 fr.
Le cinquième lot sera mis en vente sur la mise à prix de vingt mille francs, ci 20.000 fr.
Le sixième lot sera mis en vente sur la mise à prix de dix mille francs, ci 10.000 fr.
Total des mises à prix : cent quarante-trois mille francs, ci **143.000**
NOTA. — Aux termes du jugement qui ordonne la vente, Monsieur le Juge-commissaire est autorisé à baisser indéfiniment les mises à prix ci-dessus fixées, faute d'enchères.
Les frais exposés au jour de la vente seront payables par les adjudicataires, en diminution de leurs prix, dans les dix jours de la vente.
Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, où on peut en prendre connaissance.
Pour extrait certifié conforme.
Cahors, le vingt-cinq septembre mil neuf cent vingt-cinq.
L'avoué poursuivant,
P. HUARD.
Enregistré à Cahors le vingt-cinq folio, case
Reçu trois francs, soixante centimes.
Le Receveur,
Signé : PONCHARRAU.
Pour tous renseignements, s'adresser à Maître HUARD, avoué poursuivant, lequel, comme tous les autres avoués occupant près le Tribunal civil de Cahors, pourra être chargé d'enchérir.
CAHORS, IMPRIMERIE COUESLANT.